COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 SEPTEMBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le sept septembre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Claude ARMAND, Kirsty ALLENOU-STOKES, Patrick BÉZIAT, Karine BIANCHERI, Philippe BOUQUET, Xavier CHATELLIER, David DE MONTFUMAT, Yves GRUVEL, Brice GUGLIERMOTTE, Céline JAMMES, Olivier LABADIE, Virginie MARTORELL, Fabienne TREUNET

Absente excusée :

Andy LAPEYRE

Secrétaire: Yves GRUVEL

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Monsieur Yves GRUVEL pour assurer le secrétariat de la séance; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 06 juillet 2020
 Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020
 Désignation des représentants à Hérault Energie
 Désignation des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup
 Décisions modificatives n° 1

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant à la commission GAL du Grand Pic Saint Loup

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 JUILLET 2020

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS A HERAULT ENERGIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault n° AD-120218/A/19 portant création d'une agence départementale d'assistance technique

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault n° AD/090418/A/20 portant adoption des statuts, du règlement intérieur de Hérault Ingénierie

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-029 du 03 septembre 2018 portant adhésion de la commune à Hérault Ingénierie

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

La Commune est adhérente de l'Agence départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie. Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

En complément, Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistance dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. Elle peut accompagner le bloc communal dans des missions à caractère administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale leur permettant de mener à bien des projets de qualité et complexes, via une assistance à maitrise d'ouvrage garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi qualifié de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

Monsieur le Maire propose Monsieur David de MONTFUMAT en qualité de titulaire et Madame Céline JAMMES en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par les membres présents ou représentés par :

- 12 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- 0 Abstentions

Monsieur Patrick BÉZIAT ne prend pas part au vote. Vote à l'unanimité

- ✓ Désigne Monsieur David de MONTFUMAT en qualité de titulaire et Madame Céline JAMMES en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

4) <u>DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP</u>

Par délibération en date du 28 juillet 2020, le conseil de communauté a décidé la création des commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Jeunesse, Sports et Activités de pleine nature
- Développement Economique, Attractivité du Territoire, emploi et Formation
- Aménagement de l'Espace et du Territoire
- Eau et Assainissement
- Enfance et Action Sociale
- Agriculture et Préservation des Ressources Naturelles et Environnement
- Culture et Patrimoine

Ces commissions, non dotées de pouvoirs décisionnels, sont chargées de préparer les décisions du bureau et/ou du conseil communautaire, de débattre sur les actions à mener et des projets à mettre en œuvre et de formuler des propositions d'actions.

Elles sont composées de conseillers communautaires, municipaux et de techniciens référents qui co-animent la commission avec leur vice-président respectif. Il y a lieu de désigner, pour chacune d'elles, un représentant titulaire et un représentant suppléant

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,
Désigne les représentants titulaires et suppléants pour chacune des commissions :

Commissions Thématiques	Représentant Titulaire	Représentant Suppléant
Jeunesse, Sports et Activités de pleine nature	Brice GUGLIERMOTTE	Fabienne TREUNET
Développement Economique, Attractivité du Territoire, emploi et formation	Xavier CHATELIER	Philippe BOUQUET
Aménagement de l'Espace et du Territoire	Patrick BÉZIAT	Kirsty ALLENOU- STOKES
Eau et Assainissement	Patrick BÉZIAT	Céline JAMMES
Enfance et Action Sociale	David de MONTFUMAT	Karine BIANCHERI
Agriculture et Préservation des Ressources Naturelles et Environnement	Yves GRUVEL	Olivier LABADIE
Culture et Patrimoine	Fabienne TREUNET	Andy LAPEYRE

5) DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2020

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul.	6 800,00	
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement	582,00	
21 / 2128 / OPNI	Autres agencements et aménagements de		582,00

	terrains		
*			
Total		7 382,00	582,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
77 / 7788	Produits exceptionnels divers	6 800,00	
Total		6 800,00	0,00

<u>6) DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COLLÈGE PUBLIC DU GAL GRAND PIC SAINT LOUP</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) et indique que la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a été sélectionnée en 2015 pour être la structure porteuse d'un Groupe d'Action Local (GAL), obtenant ainsi une enveloppe de 2 500 000 €. Ce programme LEADER 2014-2020 a été prolongé jusqu'en 2021.

Il précise que c'est un programme de financements européens pluriannuel (7 ans) intégré au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) destiné à financer des projets publics ou privés contribuant au développement des territoires ruraux.

Le Comité de Programmation est l'instance décisionnelle du GAL, composé d'un collège public (16 membres) et d'un collège privé (18 membres). Il met en œuvre le Stratégie Locale de Développement (SLD) du territoire et s'assure du bon déroulement du programme. Ses membres se réunissent plusieurs fois par an pour sélectionner les projets et leur attribuer une subvention LEADER.

Suite aux élections municipales, les membres du collège public du Comité de Programmation du GAL Grand Pic Saint Loup doivent être redésignés pour permettre la sélection des derniers projets.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Yves GRUVET, 1^{er} Adjoint au Maire, pour représenter la commune de Saint Jean de Cornies au sein du collège public du GAL Grand Pic Saint Loup dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Désigne Monsieur GRUVEL Yves pour représenter la commune de Saint Jean de Cornies au sein du collège public du GAL Grand Pic Saint Loup dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

La séance est levée à 21h05

ALLENOU-STOKES Kirsty

Little

BEZIAT Patrick

ARMAND Jean-Claude

Annamo

BIANCHERI Karine

CHATELLIER Xavier

GRUVEL Yves

JAMMES Céline

BOUQUET Philippe

DE MONTFUMAT David

GUGLIERMOTTE Brice

LABADIE Olivier

MARTORELL Virginie

TREUNET Fabienne

